# La force des s@ges

***Bulletin électronique mensuel de l'AQDR – Décembre 2014 - N° 92***

*Le tour de l'actualité aînée en quelques clics*

# Tsunami d'inquiétudes face au projet de loi Barrette sur les mégafusions

## L'AQDR s'inquiète de l'avenir des services aux aînés

L'AQDR s'inquiète des impacts du projet de loi 10 du ministre de la Santé et des Services sociaux sur la qualité des services aux aînés. *« Nous assistons à une volonté de concentration du système de santé et de services sociaux autour du système hospitalier à l'intérieur d'imposants méga centres régionaux. Il s'agit d'une approche centralisatrice qui nous fait craindre pour l'avenir des points de services locaux. En éloignant les centres de décisions des gens, c'est généralement de leurs préoccupations qu'on s'éloigne et c'est très problématique dans le cas des services aux aînés, particulièrement en région »*, déplore Judith Gagnon, présidente de l'AQDR.

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION — QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi n° 10

Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales

L'étude des fusions forcées du ministre Couillard en 2003 nous démontre qu'elles ont eu des effets négatifs pour les usagers. Aujourd'hui, plusieurs aînés doivent se déplacer davantage, car les services ambulatoires anciennement décentralisés sont maintenant centralisés dans une petite ville plus éloignée. Le projet de loi 10 viendra renforcer ce phénomène par l'éloignement de la prise de décisions du terrain.

La suite sur le site de l'AQDR.

Voir aussi CIMT-TVA, le Placoteux et Le lézard.

L'AQDR Laval-Laurentides redoute particulièrement que les services de maintien à domicile continuent d'être gravement insuffisants dans ses deux régions et a également émis un communiqué.

Signer la pétition pour le retrait du projet de loi 10 (mégafusions).

## 70 groupes en commission parlementaire

La réforme de la santé préconisée par le ministre Gaétan Barrette suscite beaucoup d'intérêt, voire de l'inquiétude. Pas moins de 70 regroupements et associations seront entendus en commission parlementaire à compter de la semaine prochaine sur l'abolition des agences régionales de la santé et la disparition de la totalité ou presque des établissements de santé actuels.

La suite dans Le Soleil.

# La Coalition solidarité santé à la Commission parlementaire

Le 12 novembre, la *Coalition solidarité santé*, dont l'AQDR est membre, a présenté son mémoire à la Commission parlementaire concernant le projet de loi 10. Quatre personnes représentaient la Coalition : Jacques Benoit, coordonnateur, Josée Marcotte, vice-présidente FSSS-CSN, Denis Falardeau, ACEF de Québec, et Jacques Fournier pour l'AQDR. La vidéo dure 45 minutes.

Conclusion : c'est court pour tout ce que nous avions à dire !

Texte du mémoire de 44 pages.

Point de presse tenu par Françoise David, députée de Gouin.

Sur le site de la Coalition, les mémoires sont résumés.

Voir aussi matériaux préparatoires.

# Fusions forcées : de nouveaux traumatismes en vue ?

**Par Jacques Fournier**
**AQDR St-Michel**

L'évaluation de la pertinence des fusions forcées, dans le réseau de la santé et des services sociaux, à l'été 2004, varie selon les points de vue et les postes occupés. Un cadre disait : *« Les fusions ont été une bonne chose : la preuve, personne ne voudrait revenir en arrière »*. Évidemment ! De nombreux employés ont été traumatisés par cette bousculade. Leurs tâches ont été cavalièrement modifiées, de façon autoritaire. Des équipes, patiemment constituées par des années de complicité professionnelle, ont été détruites à coups de nouveaux organigrammes. Des cadres se sont livrés à des luttes de pouvoir. On a vu des intervenantes pleurer et même démissionner. Comment peut-on dénier la détresse et refuser de voir la douleur qu'ont vécue de nombreuses intervenantes ? Dans ces conditions, qui voudrait revenir en arrière et connaître de nouvelles meurtrissures ?

Et que nous propose la réforme Barrette ? D'aller de l'avant avec des nouveaux organigrammes, des nouvelles luttes de pouvoir et des nouveaux traumatismes.

Une grande partie de la littérature scientifique est très sceptique concernant les bénéfices des fusions. En témoigne ce résumé d'une recherche de Alain Dupuis, Téluq UQAM et Cergo et Luc Farinas, Cergo, intitulée *Une critique des modes managérialistes dans la gestion des organisations de services humains complexes de santé et de services sociaux*, ENAP et TELUQ, 2009, 19 pp. :

« Les modes managériales se succèdent depuis des décennies dans les organisations publiques de services humains complexes. Aucune ne peut revendiquer

des fondements solides ou un réel succès. La combinaison de fusion d'établissements, d'intégration régionale et de gestion axée sur les résultats fonde les dernières réformes en date dans le secteur de la santé et des services sociaux. **Il s'agit d'une mode managériale sans fondement sérieux au regard des sciences de l'organisation** et qui pousse l'ensemble du système vers le modèle de la grande entreprise divisionnalisée. Sous l'effet de ce modèle, nos organisations risquent de devenir toujours plus grosses, plus formelles, plus abstraites, plus impersonnelles, plus superficielles, vides d'engagements et de jugements éclairés. » *(Les caractères gras sont de nous.)*

## Dix raisons pour rejeter la réforme Barrette

Un tableau clair, sur le site de la CSQ.

Un dépliant de la FSSS-CSN sur le projet de loi 10, sur le site de la FSSS.

# Des médecins dénoncent la « dérive autoritaire »

Les *Médecins québécois pour le régime public* (MQRP) dénoncent la *« dérive autoritaire »* du ministre de la Santé Gaetan Barrette. Le regroupement de médecins s'oppose au projet de loi 10 du ministre qui prévoit l'abolition des agences de santé et qui représente, selon eux, *« une centralisation sans précédent »*.

*« Le ministre veut non seulement réduire de manière draconienne le nombre d'établissements, fusionnant sans respecter les missions de chacun, mais il se donne aussi le pouvoir de nommer tous les membres de tous les conseils d'administration, ouvrant ainsi la porte à l'arbitraire et au favoritisme »*, a déclaré la docteure Isabelle Leblanc, présidente de MQRP, dans un communiqué.

La suite dans La Presse.

# Encore une réforme !

Le projet de loi 10 sur reconfiguration du réseau de la santé et des services sociaux du Québec peut-il remplir ses promesses? On peut en retenir trois : 1) « favoriser et simplifier l'accès aux services… améliorer la qualité des soins… accroître l'efficience et l'efficacité »; 2) réduire la bureaucratie; et 3) en filigrane, établir une structure qui permettra de poursuivre les réformes du système de santé, entre autres, par l'implantation de nouvelles façons de financer les soins.

**Par François Béland** – La suite sur l'Aut'journal.

# La réforme de la santé, une porte ouverte au privé ?

La réforme du réseau de la santé et des services sociaux imaginée par Gaétan Barrette est-elle une occasion pour le privé d'y occuper une plus grande place ? C'est du moins ce que réclame la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ), qui salue le projet de loi 10. *« Le projet de loi va dans le sens de ce qu'on réclame depuis de nombreuses années, soit de simplifier les structures »*, explique en entrevue Françoise Bertrand, présidente-directrice générale de la FCCQ.

La suite dans Le Devoir.

# Des « risques majeurs », selon la Protectrice du citoyen

La réforme du réseau de la santé pilotée par le ministre Gaétan Barrette comporte des *« risques majeurs »*, soutient la Protectrice du citoyen, Raymonde Saint-Germain. Si elle appuie l'allègement des structures prévu au projet de loi 10, elle craint un *« nivellement par le bas »* des services offerts. Le projet de loi prévoit l'abolition des agences régionales de la santé. Il y aurait la création d'un centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) dans chaque

région – sauf à Montréal où il y en aurait cinq. Le CISSS administrerait tous les établissements de santé du territoire. On passerait ainsi de près de 200 à 28 conseils d'administration.

La suite dans La Presse.

## L'avocat des patients sonne l'alarme

La population *« doit se réveiller »*, car elle se fait passer sous le nez une réforme du réseau de la santé et des services sociaux qui la privera de droits primordiaux. L'avocat spécialisé en droit de la santé Jean-Pierre Ménard lance un cri d'alarme : *« Ça va beaucoup plus loin qu'une simple réforme de structure,* analyse-t-il. *On recule en matière de transparence, d'indépendance du réseau et d'imputabilité, et la population ne se rend pas compte de ce qui est en train de se passer. »*

Celui qui porte les causes des patients devant les tribunaux et défend les droits des usagers depuis plus de 30 ans est catégorique : *« Il y a une atteinte importante aux droits des citoyens »* dans le projet de loi 10 du ministre Gaétan Barrette. *« Cette réforme n'est pas rassurante du tout, et pendant ce temps, le débat se fait sans la population »*, se désole-t-il en entrevue avec *Le Devoir*, en référence à l'absence de consultation dans l'élaboration du projet de loi et à l'intérêt mitigé suscité par la commission parlementaire qui se déroule ces jours-ci.

La suite dans Le Devoir.

## Vent de colère chez les anglophones

L'abolition de 22 des 23 établissements de santé anglophones du Québec qui découle du projet de loi 10 de Gaétan Barrette soulève l'ire de la communauté anglophone, déterminée à défendre ses institutions jusque devant les tribunaux. Les hôpitaux anglophones ne fermeront pas, mais la communauté craint que la perte de leur gouvernance locale ne soit que la première étape vers leur marginalisation.

La suite dans Le Devoir.

## Claude Castonguay fustige la réforme de la santé

Pour la deuxième fois en quatre mois, l'ancien ministre de la Santé et père de l'assurance maladie Claude Castonguay fustige le gouvernement Couillard. Dans une lettre adressée au premier ministre, l'ancien ministre libéral associe la réforme de la santé du ministre Gaétan Barrette à un projet *« digne des ex-régimes socialistes d'Europe de l'Est ».*

Selon M. Castonguay, la nécessité *« d'alléger les structures administratives »* du système de santé ne justifie en rien le *« changement majeur »* prévu dans le projet de loi 10 du ministre de la Santé. *« Ce projet de loi, s'il est adopté, va enfermer de façon définitive notre système de santé dans une bureaucratie étouffante. De plus, alors que le système a besoin d'être dépolitisé, comme vous l'avez déjà affirmé, il va l'être davantage »*, affirme l'ancien ministre dans sa lettre destinée au premier ministre Couillard.

La suite dans La Presse.

# Les régions s'opposent à la loi 10

Des élus de la Matapédia, de la Mitis et de la Matanie s'élèvent contre la loi 10 sur la réforme du réseau de la santé. Le député Pascal Bérubé et les préfets de la Matanie, de la Mitis et de la Matapédia ont déposé un mémoire, lundi matin, à la Commission de la santé et des services sociaux. Les élus veulent ainsi dénoncer le projet de loi 10 du gouvernement Couillard. Le porte-parole du regroupement le préfet de la Matanie, Pierre Thibodeau, juge que la réorganisation des agences de la santé va à l'encontre de la gouvernance de proximité.

La suite sur Radio-Canada.

# Manifestation contre l'austérité : l'AQDR y était !

L'AQDR était présente à la manifestation contre l'austérité le 31 octobre à Montréal : environ 20 000 personnes ont convergé, dans le Vieux-Montréal, vers le 357, rue de la Commune Ouest, haut lieu et symbole de la corruption institutionnalisée. Avec notre nouvelle bannière !

***Photos : Jacques Fournier.***

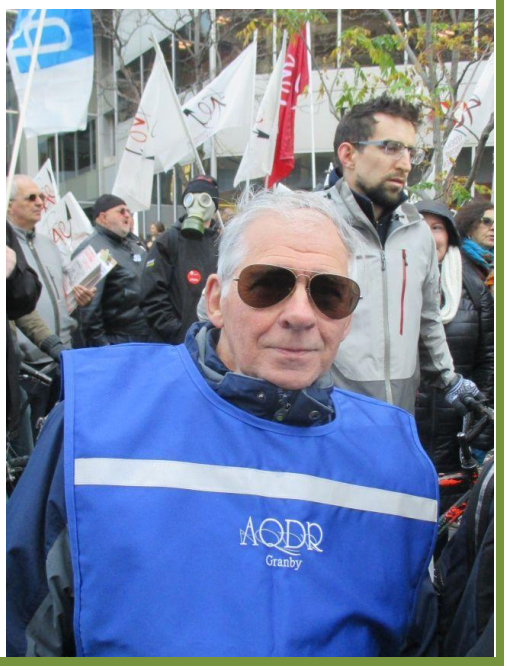

## La Journée de la gentillesse, c'est officiel !

Après quatre ans d'efforts et de démarches de toutes sortes, l'Assemblée nationale du Québec a finalement donné suite à une motion présentée par le député caquiste de Drummond-Bois-Francs, Sébastien Schneeberger, accordant en conséquence une reconnaissance officielle à la Journée de la gentillesse en ce 13 novembre 2014.

Le texte de la motion amenée par M. Schneeberger, avec l'accord des leaders des divers partis, se lit comme suit: *« Que l'Assemblée nationale souligne, en ce 13 novembre, la Journée de la gentillesse; que l'Assemblée nationale reconnaisse les efforts et démarches de l'AQDR du Centre-du-Québec et de ses partenaires depuis 4 ans, en accordant à cette journée une reconnaissance officielle.»*

Sébastien Schneeberger, il va sans dire, a souligné la présence dans l'enceinte des délégations de Québec et du Centre-du-Québec de l'AQDR pour cette journée historique.

Il a salué en particulier la présidente nationale, Judith Gagnon, l'instigatrice de la Journée de la gentillesse au Québec, Louise Rajotte, de Drummondville, ainsi que l'ancien parlementaire Benoît Laprise, qui a été le premier à défendre le dossier auprès de ses ex-collègues de l'Assemblée nationale.

Lire la suite sur L'Express Drummondville.

***Photo : Louise Rajotte, Martin Simoneau, Lise Bellemare, Daniel Lemire, Gaston Stratford, Sr Suzanne Brind'Amour, Benoît Laprise, Jeanne-Mance Paul et Lucie Rajotte***
***Ghyslain Bergeron ©TC Media***

## AQDR Valleyfield : campagne contre la fraude

Les crimes de fraude ont fait quelque 150 000 victimes ces dernières années au Québec, soit entre 10 % et 15 % de tous les aînés québécois. Dans le cadre de sa campagne de prévention lancée récemment, l'AQDR Valleyfield Suroît cherche à éviter que nos aînés deviennent « le prochain poisson ».

Lors d'une présentation en conférence de presse, l'organisme présidé par Nicole Cormier rappelait que les aînés sont moins enclins à porter plainte lorsqu'ils sont victimes de fraude; parce qu'ils ont honte de s'être fait prendre, par crainte du système judiciaire ou de peur qu'on les croit inaptes à gérer leurs affaires.

La campagne de l'AQDR intitulée *Serez-vous le prochain poisson ?* interpelle également les aînés sur les façons de prévenir la fraude, de même que les différents types de fraude. La fraude la plus à la mode ces derniers mois demeure « l'arnaque des

grands-parents », par laquelle un fraudeur se fait passer pour un proche de sa victime et lui demande de lui faire parvenir de l'argent pour le sortir d'une situation difficile.

Lire la suite dans les Hebdos régionaux Montérégie.

***Photo : Lancement de la campagne de prévention contre la fraude envers les aînés en présence de Jean-René Champagne, Hélène Robillard-Frayne (AQDR nationale), Nicole Cormier, présidente de l'AQDR Valleyfield Suroît et Michel Léger.***
***Mario Pitre © TC Média***

## Sécurité des aînés : projet RAPPID+OR à Blainville

Plusieurs organisations ont déployé leurs efforts pour mettre en place le projet RAPPID+OR à Blainville, afin de soutenir les personnes âgées qui vivent à la maison afin de leur assurer une meilleure sécurité.

Élaboré par la Sûreté du Québec, le projet RAPPID+OR (Renseignement Antipollution de Prévention Protection des intoxications Domestiques) a fait ses preuves auprès des aînés. À Blainville, le Service de police, d'incendie, l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR Laval-Laurentides), le CSSS Thérèse-De Blainville, et le Centre d'action bénévole Solange-Beauchamp et des partenaires, ont permis de mettre en place le projet de prévention local.

La suite sur le Journal LeCourrier.

***Photo : Sarah Tousignant et Alexandra Morin du Service de Police de Blainville présentant le contenu de la trousse RAPPID+OR à des invitées du lancement du projet.***
***© TC Media***

## La sécurité des aînés en priorité

Des aînés bien informés sont plus en sécurité et peuvent mieux se défendre contre des comportements à risques, ou encore des membres de leur entourage qui chercheraient à tirer avantage de leur vulnérabilité.

C'est le message lancé par Louis Plamondon, juriste, sociologue et administrateur à l'Association québécoise des droits des retraités (AQDR), lors d'une journée de formation tenue le 14 octobre dernier au Centre culturel de Lac-Etchemin.

De passage dans la région dans le cadre d'une tournée provinciale de l'AQDR, M. Plamondon a remis aux participants un exemplaire du guide « Vieillir en sécurité » dans lequel les aînés peuvent procéder à une évaluation de leur sécurité et des dangers auxquels ils peuvent être confrontés. *« Cet ouvrage fournit des indicateurs permettant de détecter de potentiels abuseurs en évaluant le comportement des gens qui nous entourent »,* signale M. Plamondon. La suite dans La Voix du Sud.

***Photo : Louis Plamondon accompagné de la présidente de l'AQDR Beauce-Etchemins, Hélène Morin.***
***Serge Lamontagne © TC Média***

## Prendre sa retraite avec des dettes

Une personne retraitée sur trois a déclaré avoir une dette quelconque, selon une enquête menée par Statistique Canada en 2009 et mise à jour récemment. Plusieurs personnes âgées sont poussées à la faillite.

Pour tracer un portrait de l'endettement des personnes âgées et de ses conséquences, Louis Plamondon, porte-parole de l'AQDR, a accordé, le 10 novembre dernier, une entrevue radiophonique à *ICI Radio-Canada Première*.

Écouter l'entrevue à l'émission *La Croisée* avec Sandra Gagnon (cliquer sur Audio fil).

Lire l'article paru dans *La Presse* sur le sujet.

Consultez la version la plus récente de l'étude sur le site de Statistiques Canada.

Téléchargez la version PDF de l'étude menée par Katherine Marshall (avril 2011).

# Prix Hommage Aînés 2014

La remise de ces Prix Hommage Aînés s'est tenue le 6 novembre dernier à l'Hôtel du Parlement à Québec. Deux bénévoles de l'AQDR y ont été honorés.

### Gilles Forget (AQDR Brandon) et Claudette Brown-Lemire (AQDR Coaticook)

Gilles Forget est impliqué à l'AQDR de Brandon à titre de président et vice-président et Claudette Brown-Lemire a été choisie pour son implication au sein de nombreux organismes, dont l'AQDR Coaticook dont elle est présidente.

Sur la photo ci-contre, on peut voir Francine Charbonneau, ministre de la Famille, ministre responsable des Aînés, ministre responsable de la Lutte contre l'intimidation et ministre responsable de la région de Laval, avec à sa gauche les deux lauréats, Gilles Forget et Claudette Brown-Lemire, ainsi que Michel Fleury, président de la Table de concertation des aînés de Portneuf et Judith Gagnon, présidente de l'AQDR, vice-présidente de l'AQDR Québec et présidente de la Table de concertation des personnes aînées de la Capitale-Nationale.

Lire l'article du Progrès de Coaticook et celui du 103,5 FM de Lanaudière. Lire aussi le communiqué de la ministre Francine Charbonneau qui souligne l'engagement bénévole exceptionnel des 18 lauréats régionaux des Prix Hommage Aînés. Voir tous les lauréats.

# Hébergement et services à domicile

## L'hébergement plus cher pour les aînés vulnérables

Une forme atypique de contrat prend de plus en plus d'ampleur dans le réseau d'hébergement pour aînés du Québec et force les personnes âgées les plus vulnérables à débourser plusieurs centaines de dollars de plus par mois pour recevoir des services autrefois payés par l'État, a appris *La Presse*. En utilisant l'article 108 de la Loi sur la santé et les services sociaux du Québec, de plus en plus de centres de santé et de services sociaux (CSSS) achètent des places d'hébergement pour aînés dans des résidences privées, plutôt que de mettre sur pied des ressources intermédiaires ou des centres d'hébergement (CHSLD) publics.

La suite sur La Presse.

***NDLR : Yves Lévesque, cité dans l'article, est membre du comité Habitat de l'AQDR. Bravo, Yves !***

## Québec enquêtera

Le ministre de la Santé, Gaétan Barrette, fera enquête sur les contrats d'hébergement de personnes âgées conclus en vertu de l'article 108, et qui obligent parfois les aînés à payer plus cher pour des services autrefois payés par l'État. Dans un article publié ce matin, La Presse révélait que 88 résidences privées pour aînés ont signé des contrats avec des Centres de santé et de services sociaux (CSSS) pour héberger des personnes âgées. En temps normal, cette clientèle est hébergée dans des ressources intermédiaires ou des centres d'hébergement (CHSLD) publics.

La suite dans La Presse.

## Certification et crédit d'impôt

Pendant le dîner lors du colloque du RQOH, en attendant que le ministre de la Santé vienne faire son petit tour, la question de la certification des OBNL d'habitation pour aînés est venue sur la table. Jusqu'où fallait-il diminuer les critères et exigences imposées aux milieux de vie et habitations collectives désignées (ou certifiées) par l'appellation « résidence pour aînés » — pour ce qui est des OBNL ?

La responsable d'une telle OBNL, qui avait obtenu la certification, considérait qu'il ne fallait pas trop diminuer ces critères, dans l'intérêt et pour la protection des personnes âgées. Son organisme comprenait un certain nombre de places de CHSLD, ayant intégré, si j'ai bien compris, dans leur ensemble d'habitations, un CHSLD conventionné. Ce qui peut expliquer que leur organisme n'ait pas eu de difficulté à se soumettre aux critères actuels de certification. La suite sur Gilles en vrac.

***Source : Gilles Beauchamp***

# Santé

## Devrait-on racheter les PPP du CHUM et du CUSM ?

Les partenariats public-privé (PPP) font régulièrement la manchette depuis l'importation au Québec de ce mode de financement et de gestion de projets d'infrastructures publiques. Les coûts importants de cette approche font partie des critiques qu'elle encourt périodiquement. Dans la présente note socio-économique, l'IRIS estime les coûts de rachat des PPP des deux centres hospitaliers universitaires de Montréal. Ce calcul vise à déterminer si le rachat des contrats en PPP par l'État s'avérerait l'option la plus rentable pour les finances publiques du Québec.

Texte intégral de l'étude de l'IRIS.

## Le privé en santé: possible, mais risqué

Si vous examinez une vieille carte sur laquelle figurent les politiques canadiennes en matière de soins de santé, vous verrez, tout près de l'île de la Privatisation, un important avertissement signalant la présence d'embûches.

C'est à celles-ci que les services de santé de l'Alberta se sont heurtés lorsqu'une décision apparemment anodine, celle de remplacer des services de laboratoire dispensés par une multinationale états-unienne par des services offerts par une société australienne, a provoqué de véhéments tollés.

La suite de cette analyse dans Le Soleil.

## Compressions : la Santé publique menacée

Après des compressions déjà douloureuses cette année, Québec a demandé aux directions régionales de santé publique de se départir de près d'un employé sur trois pour le 1er avril prochain. C'est tout le volet prévention qui est en péril. Les économies recherchées sont sans précédent en santé publique, à la hauteur de 30 % des budgets actuels, ce qui entraînerait les nombreuses suppressions de postes a appris Le Devoir.

Photo: Jacques Nadeau Le Devoir
La surveillance des maladies infectieuses et la vaccination font partie des missions intouchables de la Santé publique.

Des impacts sur la santé de la population, surtout les personnes les plus vulnérables, ainsi que des retombées financières négatives à moyen terme sont à prévoir, avertit le président de l'Association des médecins en santé communautaire.

*« C'est une décision qui va à l'encontre des intérêts de la population et du réseau de la santé. La prévention est un investissement qui rapporte. Les économies seront à la marge et à court terme »*, déplore le Dr Yv Bonnier-Viger.

La suite dans Le Devoir.

## Le milieu de la prévention organise la riposte

Menacé tant par des compressions sans précédent que par une réforme de la santé qui est qualifiée par plusieurs « d'hospitalocentriste », le milieu de la santé publique et de la prévention organise la riposte. Sabrer en santé publique, c'est l'équivalent de laisser tomber les fruits, les légumes et le lait pour acheter des boissons gazeuses : moindre coût immédiatement, conséquences importantes plus tard, illustre Lucie Granger, directrice générale de l'Association pour la santé publique du Québec (ASPQ).

La suite dans Le Devoir.

## Royaume-Uni : mobilisation historique du personnel de santé, victime de l'austérité

Infirmiers, sages-femmes, ambulanciers ou secrétaires médicales : des centaines de milliers d'employés du service public de santé britannique (NHS) ont observé lundi un arrêt de travail de quatre heures pour réclamer une hausse de salaire, une grève inédite depuis 1982 et les années Thatcher.

Des employés du service public de santé britannique en grève pour réclamer une hausse de salaire, le 13 octobre 2014 à Londres (c) Afp

Le débrayage a été suivi par « des centaines de milliers » de personnes, a affirmé Unison, un des principaux syndicats de salariés du NHS, l'administration britannique refusant pour sa part à donner un chiffre.

A l'origine de ce mouvement social, la décision du ministre de la Santé Jeremy Hunt de faire fi de la recommandation d'un organisme indépendant d'augmenter de 1% les salaires.

La suite de l'article du NouvelObs.

## Claude Castonguay n'est pas le père de l'assurance maladie

**Par Jacques Fournier**
**AQDR St-Michel**

Fort intéressante cette journée sur l'assurance médicaments organisée par l'Union des consommateurs le 6 novembre à l'UQAM.

La rencontre a débuté par un témoignage de M$^{e}$ Andrée Lajoie, professeure émérite à la Faculté de droit de l'Université de Montréal.

M. Robert Bourassa, le premier ministre de l'époque, en compagnie de M. Robert Després et de M. Claude Castonguay.

M^e Lajoie était conseillère à la *Commission Castonguay-Nepveu* à la fin des années 60. C'est cette Commission qui a recommandé la création du régime d'assurance maladie au Québec.

Pour M^e Lajoie, Claude Castonguay n'est pas le père du régime gratuit tel qu'on le connaît. M. Castonguay, au départ, voulait qu'il y ait des frais modérateurs pour consulter les médecins et pour aller à l'hôpital. Le Dr Jean Rochon (présent à la journée) et M^e Lajoie font partie des personnes qui ont convaincu la majorité des membres de la Commission que le système devait être gratuit. M. Castonguay était minoritaire. Comme il ne souhaitait pas, en tant que président, devoir signer un rapport minoritaire, il s'est rangé du côté de la majorité. Mais il a refusé qu'un régime d'assurance médicaments soit intégré au projet et, par compromis, les autres membres de la Commission se sont ralliés à son idée. On pourrait dire que M. Castonguay, « père » de l'assurance maladie gratuite, s'est fait faire un enfant dans le dos.

Aujourd'hui, M^e Lajoie regrette qu'un régime d'assurance médicaments n'ait pas fait partie de la mouture initiale.

L'Union des consommateurs se bat, avec ténacité, depuis plusieurs années, pour que le régime d'assurance médicaments soit public et unifié, et non pas mi-public mi-privé, comme actuellement. Cela en diminuerait les coûts et mettrait fin à de nombreuses aberrations causées par un système mixte. Les textes des présentations seront disponibles, un peu plus tard, sur le site web de l'Union des consommateurs. Mais voici déjà quelques précisions.

***Photo : site de la RAMQ***

# Sur la place publique

## Les organismes communautaires en crise

Le sous-financement des groupes communautaires pourrait occasionner des mises à pied dans 20 % des organismes montréalais et des fermetures temporaires ou définitives dans 9 % d'entre eux.

C'est ce qui ressort d'un sondage dévoilé jeudi et réalisé auprès de 183 organismes montréalais répondants. *« Cette situation est dramatique, car ces groupes sont souvent le dernier filet de sécurité »*, a déclaré Sébastien Rivard, coordonnateur du Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal (RIOCM).

*« Le sous-financement de notre organisme et la perte de l'appui de Centraide ont déjà occasionné la perte de six des huit emplois stables. La prochaine étape, c'est la fermeture et les*

*1 100 personnes qu'on aide retourneront grossir les listes des CLSC »*, a ajouté Caroline Fortin, directrice du Centre ASPA, un organisme qui aide à la réadaptation des personnes dépendantes.

La suite dans le journal Métro.

## Le syndicat contestera la décision de Postes Canada en cour

La fin de la livraison du courrier à domicile ne passera pas comme une lettre à la poste. Le Syndicat des travailleurs des postes déposera d'ici quelques jours une contestation judiciaire faisant valoir que la décision de Postes Canada viole les droits des personnes handicapées et âgées garantis par la Charte canadienne des droits et libertés.

La livraison du courrier à domicile constitue un *« service public fondamental »*, a fait valoir l'avocat constitutionnaliste qui mènera cette bataille, Paul Cavalluzzo. Il plaidera qu'en obligeant les citoyens à se rendre à des boîtes communautaires, Postes Canada contrevient à l'article 15 de la Charte qui garantit le droit à l'égalité.

La suite dans Le Devoir.

## Des défenseurs du courrier à domicile occupent un centre de tri

Des manifestants ont occupé un centre de tri de Postes Canada vendredi matin à Repentigny. Ils s'opposent à l'arrêt de la livraison du courrier à domicile, qui touchera 14 000 résidences de la ville dès le 20 octobre. La soixantaine de manifestants a été chassée des lieux par la police, moins d'une heure après le début de leur occupation. Dans un communiqué, ils expliquent leur geste : *« l'occupation a surtout pour but de dénoncer une nouvelle mesure d'austérité s'attaquant aux plus démunis »*.

La suite sur Radio-Canada.

## Courriels frauduleux: 1 personne sur 10 mord à l'hameçon

En octobre dernier, vous avez peut-être reçu un courriel annonçant la « Journée portes ouvertes du Service des incendies de Mont-Laurier » dans votre messagerie ou par un lien Facebook. Si vous avez ignoré cet hyperlien, vous avez bien fait. La Ville de Mont-Laurier a en effet confirmé qu'il s'agissait d'un courriel d'hameçonnage, recommandant de ne cliquer « en aucun cas sur l'hyperlien qu'il contient, car il pourrait vous mener vers des sites non sécurisés ».

[…] Environ 84 % des Canadiens reçoivent des courriels d'hameçonnage, et 1 personne sur 10 mord à l'hameçon. […]

- Ne cliquez jamais sur un lien reçu dans un courriel qui vous demande des renseignements personnels ou bancaires et, surtout, n'y répondez jamais; les institutions financières ne demandent pas d'information sensible (mots de passe, numéro de compte, etc.) par courriel.
- N'ouvrez jamais de pièces attachées à un courriel envoyé par un inconnu.
- Ne vous laissez pas intimider par un courriel qui vous met en garde contre les conséquences désastreuses (fermeture d'un compte bancaire, par exemple) qui pourraient survenir si vous ne suivez pas ses consignes.
- N'écrivez jamais de renseignements personnels dans une fenêtre surgissante (pop-up); les entreprises légitimes ne les utilisent pas pour échanger de l'information.

Lire l'article complet de Rémi Leroux dans *Protégez-vous* de novembre 2014. ***Photo: Shutterstock***

## Renouvellement du permis de conduire pour les aînés

# Des coûts scandaleux

**Par Annik Hubert**
**AQDR Montréal-Nord**

Je voudrais soulever ici un sujet qui n'a pas été abordé, à ma connaissance, concernant le renouvellement du permis de conduire pour les aînés.

Ayant atteint mes 75 ans et bien que n'ayant jamais eu aucun accident ni accrochage de conduite, je me suis vue sommée par la SAAQ de passer un examen médical pour le renouvellement de mon permis de conduire.

1. N'ayant pas de médecin de famille, je suis allée dans un cabinet médical habilité pour ce genre d'examen et cela m'a coûté la coquette somme de 70 $.

2. J'ai dû ensuite me rendre chez un ophtalmo pour un examen de la vue pour la somme de 50 $.

3. Ces précieux (ô combien !) documents en poche, je me suis rendue le 30 avril au bureau de la SAAQ de mon quartier qui m'a délivré un nouveau permis valable jusqu'à la date de mon prochain anniversaire, c'est-à-dire

dans six mois, pour la somme de 108,30 $.

4. Donc, si je fais mes calculs : 108,30 $ + 70 $+50 $ = **228,30 $.**

Je ne reçois aucune aide, même minime de l'assurance maladie ni de la SSQ où je souscris annuellement une assurance privée très onéreuse... De plus, pour ajouter à ce qui est à mes yeux un scandale sur le dos des aînés :

1. mon nouveau permis délivré le 30 avril 2014 aurait dû me coûter la moitié de son prix puisque six mois après, le 1er novembre 2014, c'est mon anniversaire et je devrai repayer 108,30 $;
2. **ce qui me revient cette année à un coût total de 336,60 $.**

Comment accepter un tel scandale sans le dénoncer ? Quand on sait tout ce que représente le permis de conduire pour une personne aînée, n'est-ce pas du vol sur leur dos ?

J'ai de très faibles ressources et je pense que la SAAQ pourrait déléguer un service gratuit pour les examens médicaux (sur présentation de ses revenus) ou du moins à prix modique et faire payer le juste coût : six mois si c'est six mois et non pas douze, comme c'est mon cas.

Ce vol manifeste passe complètement sous silence et va se renouveler pour mes 79 ans... Cherchez l'erreur.

## Capsule philosophique

# Pourquoi agissons-nous comme si nous n'allions jamais mourir ?

**Par Jacques Fournier**
**AQDR St-Michel**

Relu récemment *La Mort d'Ivan Ilitch* de Tolstoï. C'est une longue nouvelle, de 137 pages, parue en 1886. Ivan Ilitch, le héros, est un conseiller à la Cour d'appel en Russie. Bel emploi, belle vie, femme, enfants, prestige, vie apparemment réussie.

Or voilà qu'il tombe gravement malade à 45 ans. Il ne comprend pas que cela lui arrive à lui. Il résiste, s'objecte. Et voilà qu'il sent qu'il va mourir. Plus on avance dans la lecture, plus on trouve le héros stupide, borné : ne sait-il pas que tout le monde doit mourir un jour ? Et soudain, on réalise qu'Yvan Ilitch, c'est chacun de nous. Ivan Ilitch, c'est moi, je suis moi aussi stupide, inconscient et borné, je vis comme si je ne savais pas que j'allais mourir. L'art du romancier est de nous faire comprendre, peu à peu, par couches successives de réflexions, que nous vivons de façon peu réfléchie.

Le héros passe par une phase de révolte, puis de désespoir puis enfin connaît une sorte de transfiguration.

Après lecture, on a envie de se dire : comment devrais-je vivre à l'avenir, pour le peu qu'il me reste ? Comment pourrais-je être plus attentif

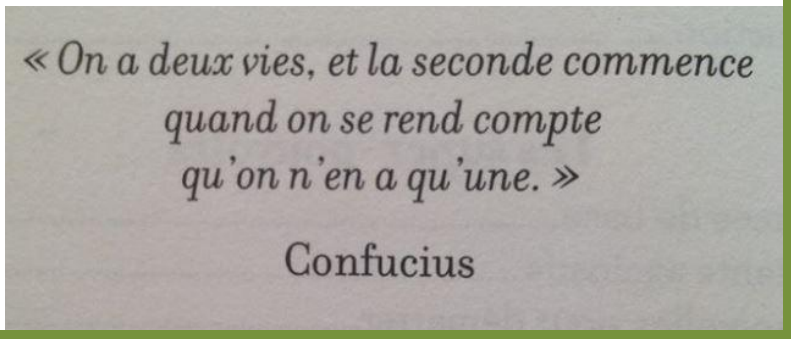

à mon entourage (conjointe, enfants, petits-enfants, amis, connaissances, voisins, la planète entière, etc.) ? Comment pourrais-je être une meilleure personne ? Comment pourrais-je vivre de façon plus consciente ? (ce qui ne veut pas dire de façon non joyeuse, bien au contraire).

Trois extraits :

– « Le fait même de la mort d'un ami éveilla comme toujours en tous ceux qui apprirent cette nouvelle, un sentiment de joie, ce n'est pas moi, c'est lui qui est mort. »

– « Imbéciles ! Je pars le premier, et ensuite ce sera leur tour. Ils y passeront tous. Mais ils se réjouissent maintenant, stupides animaux ! La rage l'étouffait. »

– « Et si vraiment ma vie, ma vie consciente ne fut pas ce qu'elle aurait dû être ? »

Bonne lecture !

# Si vous avez le temps de lire...

## Les dépossédés – Enquête sur la mafia des tutelles

**Valérie Labrousse, éditeur Du Moment, 260 pages.**

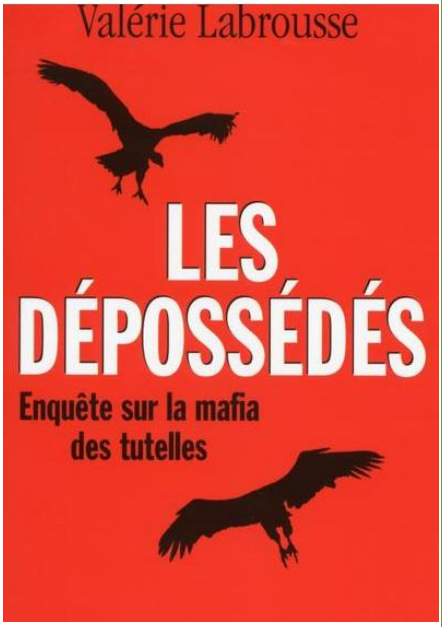


Il y a 900 000 majeurs sous protection juridique en France. La journaliste française Valérie Labrousse a enquêté pendant dix ans sur cette véritable mafia où l'omerta est de rigueur. Professionnels de l'immobilier, de la brocante, assureurs, pompes funèbres, banquiers, maisons de retraite, établissements de santé, services à la personne, associations, municipalités : les prédateurs sont partout, s'immisçant dans toutes les failles d'un système qui roule sans contrôle.

> « Tout un petit monde susceptible de prendre sa part de marché tutélaire, cet *« or gris »* si facile à ramasser, et encore plus si un médecin vient poser un diagnostic de paranoïa, coupant court à toute protestation. Siphonnage d'une assurance-vie, maison de famille revendue à des prix sans rapport avec ceux du marché, vol de meubles : aucune statistique à ce jour sur cette pagaille lucrative.
>
> Dans ce mal contemporain, qui s'abat sur le handicapé psychique à qui on « oublie » de verser son pécule de survie comme sur le vieillard maltraité en maison de retraite, que son protecteur officiel ne défendra pas dans un réflexe de soutien à l'institution, Valérie Labrousse, en lectrice attentive d'Hannah Arendt, entrevoit les symptômes de la banalité du mal : servilité, relativisme de l'horreur, refus du jugement moral et rationalisme bureaucratique sur fond d'indifférence à la souffrance de l'autre, au-delà de l'anecdote.»

Lire la suite de l'article du Nouvel Obs, avec des extraits du livre.

Ainsi que la réaction de l'ANDP qui défend ses professionnels et s'insurge contre les généralisations qu'amène cette dénonciation.

**Source : Anne Falcimaigne**

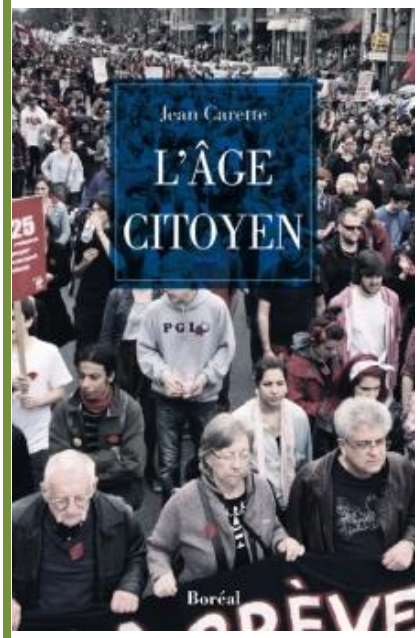


## *L'Âge citoyen*

**Jean Carette Boréal, 2014, 238 pp.**

C'est un essai fort intéressant qu'a pondu Jean Carette, sociologue, professeur au département de Travail social de l'UQAM et spécialiste en gérontologie. Depuis sa retraite, il a lancé le mouvement *Espaces 50+*, une initiative destinée à valoriser les talents, les forces et les expériences de vie des aînés par le biais d'activités et de projets en réseaux, d'événements, de voyages, en coopération avec d'autres groupes de citoyens de tous âges. Il est aussi, entre autres, président de la Maison des aînés Hochelaga-Maisonneuve. En fait, Jean Carette n'a jamais pris sa retraite et ne compte pas la prendre : pour lui, le travail, l'activité, le combat social, c'est la nature de l'homme et... la meilleure façon de ne pas vieillir, ou plutôt de bien vieillir.

Dans son essai, il propose un changement radical de perspective concernant le vieillissement : celui-ci doit être un chemin de croissance et un défi d'innovation, tant individuel que collectif. Il y traite de démographie, du sens du travail, des politiques publiques, de la transmission des savoirs, de la démocratie, du sens de la vie, de la mort et de l'engagement. On y suit avec intérêt son cheminement professionnel, en France et au Québec. Dans sa préface, le cinéaste Fernand Dansereau écrit : *« Aux personnes vieillissantes, Carette propose, comme antidote aux pertes et aux tentations dépressives, qu'elles s'oublient un peu et travaillent à rester engagées par rapport aux besoins des autres. Du moins, tant qu'elles en auront la force et même au-delà »* (p. 11).

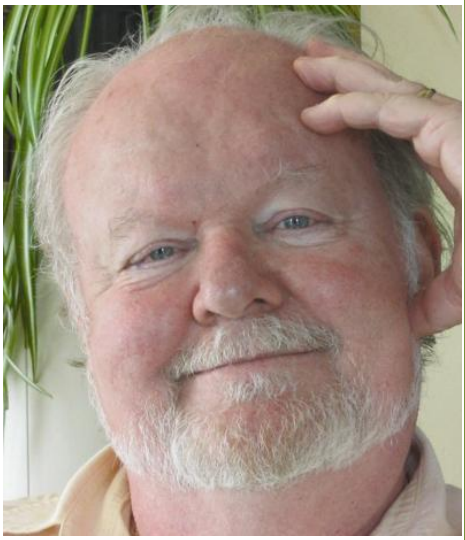

Je vous en recommande chaudement la lecture. C'est tout le contraire du discours catastrophiste qu'on lit dans les journaux qui ponctuent leurs textes de la sempiternelle phrase « À cause du vieillissement, on ne peut pas... ». Ce livre donne envie de vieillir, dans la sérénité, dans l'activité, dans l'engagement et même avec passion.

**Source : Jacques Fournier – *Photo de Jean Carette : Monique L'Heureux***

# Répliques cinglantes

Lors d'un échange entre les deux rivaux politiques du 18e siècle, John Montagu, comte de Sandwich, et le réformiste John Wilkes. Montagu dit à Wilkes :

– Monsieur, je ne sais pas si vous mourrez sur l'échafaud ou de la syphilis.

Réplique de Wilkes :

– Cela dépend, Monsieur, si j'embrasse vos principes ou votre maîtresse.

Cindy Crawford à Amanda Lear lors d'un cocktail :

– Merci de m'avoir envoyé votre livre, je l'ai adoré. Mais dites-moi, qui vous l'a écrit ?

Réplique d'Amanda :

– Je suis ravie que vous ayez apprécié mon livre. Mais dites-moi, qui vous l'a lu ?

Le Prince de Conti était fort laid. Aussi sa femme le trompait sans vergogne. Un jour, en partant, il lui dit :

– Madame, je vous recommande de ne pas me tromper pendant mon absence.

Réplique de sa femme :

– Monsieur, vous pouvez partir tranquille : je n'ai envie de vous tromper que lorsque je vous vois.

Churchill fit un jour la remarque suivante à son ami, le dramaturge George Bernard Shaw (alors très maigre, contrairement au premier de forte corpulence) :

– À vous voir, tout le monde pourrait penser que la famine règne en Angleterre.

Réplique de Shaw :

– À vous voir, tout le monde pourrait penser que c'est vous qui en êtes la cause.

Lady Astor apostropha un jour Winston Churchill :

– Monsieur Churchill, vous êtes ivre !

Réplique de Churchill :

– Et vous, Madame, vous êtes laide... Mais moi, demain, je serai sobre !

Lors d'une visite du palais de Blenheim (maison ancestrale de la famille Churchill), Lady Astor, l'icône féministe, se retrouva à discuter des droits des femmes avec Winston Churchill, qui n'était pas réputé pour son affection pour le sujet.

Au sommet de leur désaccord, Lady Astor s'écria :

– Winston, si j'étais votre épouse, je mettrais du poison dans votre verre !

Réplique du tac au tac de Churchill :

– Eh bien moi, Nancy, si j'étais votre mari, je le boirais !

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET TOUTE L'ÉQUIPE DE L'AQDR**

**VOUS SOUHAITENT**

**UN JOYEUX NOËL ET UN BEAU TEMPS DES FÊTES**

***Veuillez prendre note que l'AQDR nationale sera fermée du 20 décembre 2014 au 4 janvier 2015 inclusivement.***

***LA FORCE DES S@GES – Bulletin électronique de l'AQDR***

**Rédactrice en chef par intérim :** Lyne Baillargeon

**Responsable section Santé et services sociaux :** Jacques Fournier

**Révision et mise en page :** Anne Falcimaigne

**Responsabilité : comité Communications de l'AQDR**

*Les textes n'engagent que leurs auteurs et reflètent la richesse de nos débats.*

# *Numéro de janvier 2015*

**Envoyez vos textes avant le 15 décembre**

**À : fds@aqdr.org**

**Prochaine parution : le 9 janvier 2015**

## *Merci, Anne !*

*Anne Falcimaigne, qui fait le montage et les corrections de **La force des s@ges** depuis plusieurs années, a décidé de laisser place à la relève. Vous avez sous les yeux le dernier numéro dont elle fait le montage. Alors, tout simplement, merci, Anne, d'avoir mis de l'humour dans les pages de FDS, comme on l'appelle à l'interne, en choisissant des dessins souvent drôles pour illustrer nos textes habituellement sérieux. Ce fut un plaisir de collaborer avec toi !*

***Jacques Fournier, pour le comité Communications***

AQDR

AQDR nationale

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES ET PRÉRETRAITÉES